

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## « FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : [cdc.piney@wanadoo.fr](mailto:cdc.piney@wanadoo.fr)  
[www.foretslacsterresenchampagne.fr](http://www.foretslacsterresenchampagne.fr)



### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25/11/2014

Le 25 novembre 2014 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes d'Assencières.

#### Etaient présents :

**ASSENCIERES : M. PINET -M. THIENOT**

**AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER - Mme GRADOS**

**BOUY-LUXEMBOURG : Mme ROBERT, M. DEBOUY**

**BREVONNES : Mme FINELLO, M. PREVOST**

**CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – Mme BATTELIER – M.NIVOIX**

**DOSCHES : - Mme MORENO**

**GERAUDOT : M. BERNARD-**

**LONGSOLS : - M.WAGNON – M VOINCHET**

**LUYERES : M. CARRE - Mme CARETTE**

**MESNIL-SELLIERES : M. SECLIER**

**ONJON : M. CANOT- M. PARIGAUX**

**PINEY : M. DENORMANDIE – Mme WIECZOREK - M. RAPINAT**

**POUGY : M. PONCELET- M. MARTIN**

**ROUILLY-SACEY– M. MALATRAS, M. DYON**

**VAL D'AUZON : M. JAILLIARD**

Etaient excusés M. HOLLEBECQ, Mme PERROT (pouvoir Mme Moréno) M. MAILLY (pouvoir M.Bernard)

Monsieur Thiénot Edouard est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille chaleureusement Monsieur Branle (président du PNRFO et 1<sup>e</sup> vice-président de la CDC Seine-Barse) ainsi que Monsieur Roblet, président de la CDC Seine-Barse. Etaient également invités Messieurs Viallet (délégué de Laubressel) et M. Michel VOLHUER, maire de Bouranton.

Après une présentation de sa communauté de communes née en 2011, Monsieur Roblet expose le travail effectué sur le COSEC de Lusigny et l'étude faite sur une éventuelle prise de compétence du scolaire et périscolaire.

Monsieur Branle poursuit en confirmant ses interrogations quant au devenir des communautés de communes et des réflexions à mener au sein du SDCI (schéma départemental de coopération intercommunal) ; Si la fusion des intercommunalités doit se réaliser pour atteindre 10 000 habitants, 20 000 habitants ou un autre seuil, il reconnaît que notre proximité sera un atout pour un éventuel rapprochement. En attendant, il préconise la sagesse et le temps de réflexion nécessaire à l'aboutissement d'une union efficace et pérenne.

Le solde de la trésorerie s'élève à 550 628.42€ à la date du 25/11/2014

<b>RAPPORT n°1</b>	<b>Approbation du procès-verbal du dernier CC</b>
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 29/09/2014

Monsieur Mary tient à signaler son mécontentement quant au rapport 11 portant sur la révision des conventions concernant la mise à disposition du personnel. Il lui paraît impossible de chiffrer en temps réel le travail effectué par ses agents pour le compte de la CDC et préfère rester sur le principe d'heures forfaitaires. Mme Finello suggère de revoir avec son personnel ce mode de fonctionnement et confirme qu'il est tout à fait possible, pour des agents qui tiennent un agenda de pouvoir comptabiliser le temps effectif passé pour la CDC.

Monsieur Dyon estime que ce point ne doit pas être débattu en conseil communautaire mais réglé entre le président et la commune de Charmont. Le conseil décide que tout le monde doit avoir le même mode de fonctionnement pour la refacturation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT n°2</b>	<b>Contrat enfance jeunesse (CEJ) pour l'accueil de loisirs intercommunal de Charmont</b>
--------------------	---

Depuis 2012 et l'intégration de la commune de Charmont-sous-Barbuise au territoire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », la CdC est destinataire du versement de la Prestation de Service du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la commune de Charmont-sous-Barbuise. Ce contrat est arrivé à terme le 31/12/2013 et doit être renouvelé. Il s'agit de fait d'un simple avenant au CEJ de la Communauté de Communes, qui lui, sera renouvelé l'an prochain, portant sur la poursuite financière sur l'année 2014.

Afin de pouvoir finaliser le dossier de renouvellement, il est nécessaire que le Conseil Communautaire prenne une délibération autorisant M. Le Président à signer l'avenant au CEJ ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant. C'est la seule démarche à effectuer cette année. L'an prochain, pour le renouvellement du CEJ dans son ensemble, une démarche de diagnostic de territoire sera à mettre en œuvre afin d'évaluer la politique enfance et jeunesse sur la période contractuelle passée et définir les axes d'orientation pour la période 2015-2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT n°3</b>	<b>Retour sur les conseils d'école du 1<sup>er</sup> trimestre</b>
--------------------	--

L'ensemble des conseils d'école s'est réuni pour le 1<sup>er</sup> trimestre. Les membres ont pris acte des modalités de fonctionnement de l'école avec les nouvelles activités périscolaires. Il est ressenti une fatigue des enfants en fin de semaine.

Différentes demandes d'acquisition ont été formulées et seront évoquées en commission scolaire (tablettes, ordinateurs, vidéo projecteurs, ...).

Il est à noter des demandes liées à la sécurité des enfants pour la partie relative à la voirie communale. Ces observations relèvent de la gestion communale.

Les nouveaux parents sont intéressés par le mode de fonctionnement de l'école et de ses relations avec les partenaires extérieurs. Ainsi, certaines questions posées ont généré quelques remarques sur la forme.

Les effectifs sont stables dans de nombreuses communes. Ils sont en baisse sur Brevonnes et sur Luyères (ouverture de la maternelle aux moins de 3 ans).

L'activité de certaines associations de parents d'élèves est à féliciter pour le retour financier apporté aux coopératives scolaires.

Quelques sollicitations pour des menus travaux d'entretien ont été faites.

Une demande liée à la piscine pour l'école de Brevonnes a été formulée pour un coût de **2 190.00€** (29 enfants pour 10 séances) (nouveau cours pour les CM1 CM2 : niveau à atteindre pour l'entrée en 6ème).

effectifs élémentaires à l'horizon 2017/2018						
ANNEES	2014	2015	2016	2017	2017/2014	
RPI BOUY POUGY	60	59	69	71	18,33%	
LUYERES	37	40	37	41	10,81%	Ouverture maternelle aux moins de trois ans mais non comptés dans l'effectif
RPI 4 VILLAGES	97	94	94	99	2,06%	
PINEY	160	165	159	150	<b>-6,25%</b>	
CHARMONT	125	115	115	108	<b>-13,60%</b>	
BREVONNES	71	67	64	57	<b>-19,72%</b>	Une classe élémentaire de Brévonnnes risque d'être supprimée
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>540</b>	<b>538</b>	<b>526</b>	<b>-4,36%</b>	

### Évolution de la population communale entre 1999 et 2014 (nombre d'habitants)

Communes	2014	2013	1999	2014-2013
<b>Brévonnnes</b>	715	723	584	<b>-8</b>
<b>Val-d'Auzon</b>	402	404	351	<b>-2</b>
<b>Dosches</b>	308	309	237	<b>-1</b>
<b>Longsols</b>	129	130	131	<b>-1</b>
<b>Luyères</b>	436	437	382	<b>-1</b>

Assencières	205	205	145	0
Bouy-Luxembourg	210	209	160	1
Mesnil-Sellières	581	580	377	1
Onjon	255	253	240	2
Géraudot	310	307	291	3
Avant-lès-Ramerupt	156	151	166	5
Pougy	288	283	245	5
Rouilly-Sacey	388	381	341	7
Charmont-sous-Barbuise	1055	1046	676	9
Piney	1466	1382	1226	84
<b>TOTAL</b>	<b>6904</b>	<b>6800</b>	<b>5552</b>	<b>104</b>

Le conseil accepte la demande de l'école de Brevonnes et confirme les séances piscines nécessaires aux CM1 et CM2 en vue de l'obtention du niveau acquis pour l'entrée au collège.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT n°4</b>	<b>Retour sur les NAP de la 1<sup>ère</sup> période</b>
--------------------	---

Une réunion de coordination des responsables de structure a été organisée le 17 novembre. Le bilan est celui-ci :

	Jours et créneaux	Lieux	personnel	Nbre d'enfants	Thème
<b>BREVONNES</b>	Mardi 16/19h Vendredi 15/19h	Mardi : école Vendredi : ACM	3 4	30	Jeux oubliés Activités manuelles
<b>PINEY</b>	Vendredi 13h/16h	Cantine et péri	4	30	Jeux et activités manuelles
<b>ROUILLY SACEY</b>	Mardi et vendredi 2x 1h30	Géraudot Mesnil Sellières Rouilly-Sacey	2 2 5	17 35 40	Cirque Danses du monde Jeux de construction
<b>CHARMONT</b>	Tous les jours 45 min	MJC ACM Ecoles Médiathèque	6	Mat :30 Primaire : 52	Jeux Sport Création...
<b>LUYERES</b>	Jeudi 3h	ACM + Ecole maternelle	4	14 mat 20 primaire	Pas de thème mais planning distribués aux parents
<b>ONJON</b>	Mardi et vendredi 2 x 1h30	Onjon Pougy Longsols Bouy lux	2 2 1 1	20 22 14 13	Cuisine Noel Arts plastique jeux

	<b>POSITIF</b>	<b>NEGATIF</b>
<b>BREVONNES</b>	Echange avec les instits Enfants qui participent bien	-Soutien pendant les NAP - L'heure du mardi
<b>PINEY</b>	Animatrices investies Bon contact avec les enfants	Heures des NAP (pas 3h) Judo Retour maternelle Parents déstabilisants <b>Pas d'ordi</b>
<b>ROUILLY SACEY</b>	Pas de soucis pour occupation salle de classe Peu de parents mécontents	Mesnil : 2 animateurs pour 35 enfants L'Espace Maillotin est trop juste.

		Y'a-t-il possibilité d'avoir la salle des fêtes ? Soutien pendant les NAP
<b>CHARMONT</b>	Salle ok Personnel OK Bon contact avec instit	HORAIRES : tout juste 30 min impossible de mettre les activités en place Eléments perturbateurs dans les enfants
<b>LUYERES</b>	Parents contents Bon contact maitresses	Multi niveau cp au CM2 <b>Utilisation de la cuisine ?</b>
<b>ONJON</b>	Moins de parents mécontents Effectifs stables	Vol de jeux de société <b>PAS DE SALLE A BOUY (?)</b> Manque de places pour rangement Soutien pendant les NAP

L'ensemble des directrices apprécierait que les NAP soient regroupées sur une demi-journée, ce qui simplifierait des problèmes de transport d'enfants, de proposer de meilleures activités, de ne pas avoir plusieurs sites pour un même regroupement et donc de pouvoir pallier à des manques de personnel.

Globalement, les animatrices apprécient les NAP, qui permettent de créer des liens avec les enfants et de les découvrir autrement. Point sur les déclarations DDCSPP : il est important de bien déclarer les ATSEMS dans les déclarations.

Nous devons faire un avenant au Projet Pédagogique afin d'y lister les nouveaux lieux (école, SDF...)

Nous proposons de faire des malles et des fiches d'activités lors de nos interventions sur différents thèmes afin de pouvoir les transmettre entre site

Echange sur le goûter pendant ou après les NAP : impossible sur certains sites car cela prendrait trop de temps

### PRIORITES

la mise à disposition des salles de classe doit être possible pour la période hivernale.

Il n'y a pas de salle à Bouy Luxembourg quand la salle des fêtes est louée.

Il devient urgent d'avoir un ordinateur à PINEY. C'est la seule structure qui n'est pas équipée.

Est-il possible d'avoir la salle des fêtes de Mesnil Sellières ?

Est-il possible d'utiliser la cuisine de la cantine à Luyères ?

Le président apportera des réponses à ces interrogations. Monsieur Denormandie rappelle qu'il manque des animateurs sur le secteur de Pougy et Longsols, et un encadrement un peu juste sur Mesnil Sellières pour les NAP. Il est conscient du problème de recrutement vu les petits contrats que cela génère.

### RAPPORT n°5 Fonds d'amorçage : Etat sur le reversement des communes

	NOMBRE ELEVES	COUT PAR ELEVE	ACOMPTE VERSE A LA COMMUNE	DATE DE RETOUR CDC	VIREMENT A CDC
MESNIL SELLIERES	51	90	1 530,00	12/11/2014	
BOUY Luxembourg	19	50	316,67	12/11/2014	
BREYONNES	120	90	3 600,00	12/11/2014	
LUYERES	66	50	1 100,00	12/11/2014	
LONGSOLS	24	50	400,00	25/11/2014	
POUGY	26	90	780,00	25/11/2014	
ROUILLY SACEY	81	50	1350,00	15/11/2014	
ONJON	27	50	450,00	18/11/2014	
GERAUDOT	23	50	383,33		
CHARMONT SOUS BARBUISE	189	50	3 150,00	14/11/2014	
PINEY	222	90	6 660,00	12/11/2014	
<b>TOTAL</b>	<b>848</b>		<b>19 720,00</b>		

Le président doit contacter les services fiscaux pour connaître les communes éligibles à la DSR (dotation de solidarité rurale) pour lesquelles le coût par élève est de 90.00€. Il faut revoir également le nombre d'enfants comptés sur la commune d'Onjon (effectifs de l'année dernière)

Le conseil communautaire valide le reversement du fonds d'amorçage à la communauté de communes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Rapport d'activités 2013</b>
---------------------	---------------------------------

Le rapport d'activités n'est pas présenté lors de la séance et le conseil laisse le temps au Président d'y apporter toutes les modifications nécessaires à sa finalité.

Pour éviter de renouveler ce retard, le rapport de l'année 2014 sera rédigé dès le début d'année 2015 et présenté au prochain conseil de février ou mars 2015.

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Diagnostic accessibilité : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

Pour info, Charmont est en cours et il reste à faire Brévonnes, Longsols et Avant-lès-Ramerupt. Prévission pour la fin des diagnostics : fin du premier trimestre 2015

M. COSTE sera invité lors d'un prochain conseil pour présenter l'ensemble des diagnostics réalisés et les évolutions législatives afférentes à cette réglementation (Ad'Ap, obligation en fonction de la taille des communes, ....)

<b>RAPPORT n°8</b>	<b>Cantine de la maternelle de Piney : Etat d'avancement</b>
--------------------	--

Une réunion s'est tenue lundi 17 avec l'architecte, le fournisseur actuel des repas et les vices présidents. Le plan est arrêté et l'étude de sol a été lancée. La demande de permis de construire sera déposée dans 2 semaines. Les avances sur subvention ont été sollicitées et obtenues pour le Conseil Général.

Montant des subventions accordées :

DETR (base HT 94089.60€)

28 716.15€

CONSEIL GENERAL (Base de 66 600.00 € ht)

15 650.00€ (acompte versé : 4995.00 le 12/11/14)

<b>RAPPORT n°9</b>	<b>Pôle scolaire 4 villages : Etat d'avancement</b>
--------------------	---

Les travaux avancent conformément au planning prévisionnel avec les 3 semaines de retard perdues cet été. Il devrait être hors d'eau et d'air à la fin de l'année 2014.

M. MALATRAS, vice-président, fait état de l'avancement des travaux et annonce la couverture totale du site. Des photos sont présentées sur les travaux en cours

Le bilan financier est présenté en cours de réunion et le Président rappelle qu'il est temps de faire la demande de prêt relais pour financer les factures présentées par la SIABA, en attendant le retour des subventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT n°10</b>	<b>Extension école primaire de Charmont : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

Le permis de construire a été signé mi-novembre. Il a été évoqué durant l'été l'intervention du chantier d'insertion présent sur la commune de Charmont. Une demande de précision a été envoyée en mairie récemment. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse municipale.

Montant des subventions accordées :

DETR (base HT de 184 000.00€)

91 200.00 € (49.56%) se substitue au conseil général

Monsieur Mary informe que le chantier d'insertion est occupé en ce moment sur le Musée et le local technique de Charmont et ne peut prévoir quand il pourra se libérer

Il confirme que, comme tous travaux en régie, tous les achats sont passés en fonctionnement et ce n'est que lors de la fin des travaux que tout rebasculé en investissement sauf le coût de la main d'œuvre, ce qui donnera une base subventionnable inférieure à celle demandée.

<b>RAPPORT n°11</b>	<b>Pôle scolaire RPI Bouy Pougy : Etude de faisabilité à réaliser</b>
---------------------	---

Lors du dernier conseil d'école, les élus ont souhaité reprendre une étude pour déterminer l'endroit le plus judicieux pour l'implantation du futur pôle scolaire. Compte tenu des remarques effectuées en réunion de conseil sur le coût de ces études, il est proposé de faire appel à la Faculté de Droit de Reims qui mettrait à notre disposition un(e) étudiant(e). A ce jour, 2 candidatures ont été reçues.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>RAPPORT n°11 bis</b>	<b>Construction de la crèche intercommunale à Charmont sous Barbuise</b>
-------------------------	--

La mairie de Charmont sous Barbuise a adressé un pli recommandé à la CDC pour demander que la question précisée ci-dessous soit inscrite à l'ordre du jour

**A l'attention du bureau de la C.D.C.**

Je vous demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, qui aura lieu à Assencières, la question suivante suivi d'un vote de l'assemblée :

« le permis de construire de la crèche de Charmont a été signé le 22 septembre 2014. Acceptez-vous de démarrer les travaux au cours de l'année 2015 pour une ouverture en janvier 2016 ? »



Le président a rappelé les discussions du dernier conseil (rapport 9) stipulant les coûts de fonctionnement générés par le projet (besoin de recruter entre 8 et 9 personnes, chauffage, etc..). Le bureau a souligné les incertitudes quant aux dotations de l'Etat en 2015, la conjoncture économique peu engageante, la fusion des intercommunalités, l'accès aux enfants de moins de trois ans dans les classes....

Monsieur Mary rappelle l'apport fiscal non négligeable des habitants de Charmont à la communauté de communes.

Le Président fait une présentation de la note de l'AMF sur le calcul des dotations 2015

Rappel 2014 : - 26 179 €

Projection 2015 : - 26 179 € ET - 64 505 € (2.464\*26179€) soit - **90 684 €**

soit une dotation en 2015 de **130 000 €** au lieu des **220 000 €** perçues en 2013.

Cette situation, si elle est confirmée, risque de mettre en difficulté les collectivités dans les deux prochaines années

Monsieur Mary fait part de son étonnement alors que le permis de construire a été déposé, les subventions accordées, pourquoi ce retour en arrière ? Monsieur Dyon regrette qu'effectivement les questions ne se soient pas posées plus tôt, mais les éléments nouveaux concernant les dotations de l'Etat laissent à penser qu'il serait plus raisonnable de reporter ce projet à plus tard, les permis de construire étant valables deux ans.

Il est décidé de passer au vote portant sur la question suivante :

« Qui est favorable à la suspension du projet de crèche intercommunale ? »

Pour : 26

Contre : 3

Abstention : 2

En conséquence, le conseil, à la majorité de ses membres, décide de suspendre pour le moment le projet de construction de crèche intercommunale

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	3	2

**RAPPORT n°12**

**Communication : site Internet et magazine d'un territoire**

Mme PERROT, absente, n'a pu rendre compte de l'avancement du magazine d'un territoire mais le président s'est fait porteur des informations données lors de la réunion de bureau. Il a été distribué aux communes l'état des annonceurs contactés par la CDC afin de permettre aux délégués de mieux se positionner dans leurs recherches.

Pour le site internet, des feuilles à valider ont été remises lors du dernier conseil.

A ce jour, il nous manque les retours des communes d'Avant les Ramerupt, Brevonnes, Longsols, Pougy et Val d'Auzon.

La commune de Dosches renvoie sur le site du moulin mais ne donne aucune information sur la commune,

Les communes de Géraudot et Piney renvoient sur le site de leur commune qui ne fonctionne pas toujours :

Pour information, une nouvelle stagiaire a été recrutée en remplacement de Jennifer ULSAS. Elle se nomme Mathilde CARLIER, elle sera présente deux semaines sur 4 environ pendant 2 années.

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 **impose** aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services **au plus tard en mars 2015**

La mutualisation stricto sensu s'entend du partage et de la mise en commun des services et des personnels entre un EPCI et ses communes membres, on parle dans ce cas de mutualisation des services

**1- Le partage conventionnel des services intercommunaux.**

Le transfert des compétences entraîne celui des services chargés de leur mise en œuvre. Si le transfert est partiel, deux possibilités se présentent :

en cas de mutualisation descendante, l'EPCI peut mettre ses services à la disposition des communes ;

en cas de mutualisation ascendante, une commune conserve ses services du fait d'un transfert partiel de compétences, mais il lui revient de les mettre à disposition de l'EPCI.

**2 - La création de services communs.**

Il s'agit de mettre en commun des services fonctionnels ou supports en dehors des compétences transférées. Ils sont pilotés par la communauté et leurs modalités de fonctionnement sont définies par convention entre les communes et l'EPCI. Les prestations sont payées à l'acte, au forfait, via l'attribution de compensation (AC). Elles peuvent être gratuites pour les communes ayant de faibles moyens. Selon les missions confiées, les agents peuvent être placés sous l'autorité du maire ou du président de la communauté.

**3 - Le partage de biens.**

En dehors des compétences transférées, une communauté peut se doter de biens (salles, chapiteaux, machines...) qu'elle partage avec ses communes membres. L'utilisation de ces biens est définie dans un règlement de mise à disposition établi par la communauté et ses communes.

**4 - Le groupement de commandes.**

Constituer un tel groupement peut s'avérer complexe, mais permet de centraliser et de sécuriser la procédure de passation des marchés en réalisant des économies sur le fonctionnement (gains de temps) et sur les prix. Le préalable consiste à s'assurer que les besoins des membres sont bien les mêmes au même moment.

Le coefficient de mutualisation des services (L. 5211-4-1 CGCT) créé par l'article 55 de la loi MAPTA, il est destiné à mesurer le degré de mutualisation des services au sein des EPCI et est défini comme le rapport entre :

« La rémunération toutes charges comprises de l'ensemble des personnels affectés au sein de services ou parties de services fonctionnels employés par l'EPCI, y compris les fonctionnaires et agents transférés(avec les compétences) et la rémunération toutes charges comprises, de l'ensemble des personnels affectés au sein de services ou parties de services fonctionnels dans toutes les communes membres et au sein de l'EPCI. »

Le coefficient est inopérant à ce stade.

Le conseil prend acte de cette obligation. Est en attente de précisions

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vous trouverez ci-joint la liste des dettes irrécouvrables. Le trésorier souhaiterait que l'on se prononce sur la suppression ou non de ces impayés sachant que certains datent et que les démarches ont été infructueuses.

Année de la dette	Nom du débiteur	Objet	Montant listeTrésor
2011	au jardin coquet Desaglier Arnaud	insertion publicitaire info 20	<b>85,00 €</b>
2011	Colson gilles	insertion publicitaire info 20	<b>45,00 €</b>
2011	destouche Stéphanie	rôle factures mai 2011	27,60 €
		rôle factures juin 2011	41,40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>69,00 €</b>
2010	didams x	factures octobre 2010	<b>47,71 €</b>
2011	duflexis Ludovic	rôle factures juillet 2011	1,71 €
		rôle factures avril 2011	27,59 €
		rôle factures février 2011	31,43 €
		rôle factures juin 2011	32,30 €
		rôles factures 01/2011	43,68 €
		rôle factures mai 2011	44,66 €
		rôle factures mars 2011	48,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>229,43 €</b>		
2011	gaucher ledig Sylvie	rôle factures juillet 2011	33,19 €
		rôle factures décembre 2010	15,23 €

		rôle factures juin 2011	93,60 €
		rôle factures février 2011	123,66 €
		rôle factures mai 2011	124,81 €
		rôle factures mars 2011	181,66 €
		rôles factures 01/2011	277,50 €
		<b>TOTAL</b>	<b>849,65 €</b>
2011	giroix delphine	rôle factures mai 2011	7,50 €
2011	kobozo jean vianney	rôle factures avril 2011	15,80 €
2011	le grain de sable	insertion publicitaire info 20	45,00 €
2011	Lecointre Lydie	rôle factures avril 2011	122,82 €
		rôle factures février 2011	206,60 €
		rôle factures janvier 2011	270,97 €
		rôles factures décembre 2010	262,44 €
		rôle factures mai 2011	285,47 €
		rôle factures mars 2011	280,36 €
		rôle factures juin 2011	310,56 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 739,22 €</b>
2010	marie Jessica	rôle factures centres juillet	58,43 €
2011	Mathurin David	rôle factures mai 2011	7,50 €
2011	Nget jacqueline	rôle factures mai 2011	6,00 €
		rôle factures juin 2011	9,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>15,00 €</b>
2010	Oudin Didier	rôle factures centres juillet	140,00 €
2009	Viaux Stéphane		
		factures mai Alsh rouilly	34,60 €
		<b>TOTAL</b>	<b>34,60 €</b>
2011	Violette Bénédicte	rôle factures juillet 2011	4,60 €
		rôle factures juin 2011	31,10 €
		<b>TOTAL</b>	<b>35,70 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 361,44 €</b>

Le conseil prend acte de ces demandes de la part du trésorier. Regrette que les recours n'aient pas abouti. Confirme que des dispositions ont bien été prises pour éviter des montants aussi élevés.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

#### **RAPPORT n°15**      **Assemblée générale du personnel**

Comme tous les ans, il est nécessaire de programmer dès maintenant la date de la prochaine assemblée générale. Elle pourrait avoir lieu le vendredi 23 janvier 2015 à Rouilly Sacey au domaine de la forêt d'orient sur les mêmes dispositions que l'an passé, à savoir :

- 19 heures 00 : assemblée générale et échanges
- 20 heures 30 : apéritif
- 21 heures : repas pour les salariés et les élus

Rappel : le cout de l'an passé était de 30.00€ par personne ( salle repas et apéritif) une centaine de personnes étaient présentes au repas.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

#### **Rapport n°16**      **Autorisation de payer les dépenses d'investissement en 2015**

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2015, le conseil communautaire autorise le Président et ses vice-présidents dans la limite de leur délégation de fonction respective, à engager les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		



<b>Rapport n°17</b>	<b>Demande d'autorisation recrutement d'agents non titulaires de remplacement 2015</b>
---------------------	--

M le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental ou pour faire face temporairement et pour une durée correspondant à la durée de l'absence, renouvelable autant que la durée des besoins et quel que soit la durée hebdomadaire effectuée par le titulaire ou le non titulaire Il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°18</b>	<b>Demande d'autorisation de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel. Année 2015</b>
---------------------	---

M le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3/1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services en particulier lors des périodes de surcharge de travail.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°19</b>	<b>Demande d'autorisation de recruter des agents dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir 2015</b>
---------------------	--

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir dans le secteur de l'animation, social ( ATSEMS), administratif et technique et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention d'état (par le biais de mission locale) des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements .

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°20</b>	<b>Demande d'autorisation de recruter des agents dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion 2015</b>
---------------------	--

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre communauté de communes peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Des C.A.E. pourraient être recrutés au sein de la communauté de communes pour exercer des fonctions dans le secteur de l'animation, social (ATSEMS), administratif et technique à raison de 20 heures par semaine minimum.

Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période de 6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

L'Etat prendra en charge 80 % au minimum, 95 % au maximum de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la communauté de communes sera donc minime.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion dans le secteur de l'animation, social ( ATSEMS), administratif et technique et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention d'état (par le biais de pôle emploi) des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements .

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°21</b>	<b>Personnel : mise à jour du tableau des effectifs et autres points</b>
---------------------	--

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/11/2014**

CAT.	Cadre d'emploi	Emploi	Statut	ouverts	pourvus
	<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
C	Adjoint administratif 1ère classe	Secrétaire	Titulaire CNRACL	2	2
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire	Titulaire CNRACL	2	1
	Adjoint administratif 1ère classe	Secrétaire	Titulaire CNRACL	1	0
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire	CDD IRCANTEC	1	1
	<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
C	Adjoint technique 1ère classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1
	Adjoint technique 2ème classe	adj. Tech.	titulaire CNRACL	3	2
	Adjoint technique 2ème classe	adj. Tech.	CDD IRCANTEC	1	1
	<b>SECTEUR SOCIAL ecoles</b>				
C	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM	Titulaire CNRACL	3	1
	ATSEM 1ère classe	ATSEM	Titulaire CNRACL:	5	2
		ATSEM	CDI	3	3
		ATSEM	CDD	5	3
	Adjoint technique 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	1	1
		adj. Tech.	titulaire IRCANTEC	1	1
			CDD	1	1
	<b>SECTEUR ANIMATION</b>				
B	Animateur	Directeur CLSH	CDI	1	1
		Directeur CLSH	CDD	1	0
	Rédacteur	Rédacteur	CDD	1	0
C	Adjoint d'animation 1ère classe	Animatrice	CDI	1	1
	Adjoint d'animation 1ère classe	Animatrice	CNRACL	1	1
	Adjoint d'animation 2ème classe	Animatrice	Titulaire CNRACL	2	2
			CDI	3	3
			CDD	9	8
	Adjoint technique 2ème classe	adj. Tech.	Titulaire CNRACL	4	3
			CDI	2	2
		Agent de surveillance	CDI	2	2
	adj. Tech.	CDI+CDD	2	2	
	<b>SECTEUR MEDICO SOCIAL</b>				
B	EJE	Directrice Crèche	CDD	1	1
C	Auxiliaire de Puériculture	Educatrice	CDI	4	2
			CDD	1	1
	Adjoint d'animation 2ème classe	aide encadrement	CDI	1	1
		aide encadrement	CDD	1	1
	Adjoint technique 2ème classe	Cantine	CDI	1	0
	Cantine	CDD	1	1	

C	Adjoint du patrimoine	aux de biblio	CDD	1	1

### Ouverture d'un demi-poste d'auxiliaire de puériculture titulaire à la crèche de Piney :

La crèche emploie en tant que contractuelle une auxiliaire de puériculture à mi-temps. Cette personne est titulaire du concours territorial. Afin de ne pas perdre le bénéfice de ce dernier, je vous propose d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture à 17h30, le besoin étant avéré du fait du taux d'encadrement.

### POLE EMPLOI : Demande de communication de la liste des demandeurs d'emploi (ajout postérieur au bureau)

Nous avons demandé à Pôle Emploi de pouvoir accéder à la liste des demandeurs d'emploi de notre territoire. Par souci de confidentialité, cette liste ne peut être adressée qu'au maire de la commune.

Dans ce cadre, je souhaite obtenir votre accord, pour la réinitialisation et l'envoi d'un nouveau code d'accès et d'un nouveau mot de passe à toutes les communes de la communauté de communes.

En cas d'accord, ces codes seront expédiés par courriers, sous 2 plis séparés et confidentiels, à l'attention de chaque Maire. Il revient à la personne habilitée par la communauté de communes de demander aux Mairies concernées de les lui communiquer.

Le conseil valide le tableau des effectifs et accepte l'ouverture de poste d'auxiliaire de puériculture à mi temps

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°22</b>	<b>Décisions modificatives</b>
---------------------	--------------------------------

1/Régularisation des amortissements

042	6811	Dotation aux amortissements	+30 000.00
011	6251	Voyage et déplacement	-15 000.00
011	62511	Activités rythmes scolaires	-15 000.00

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

<b>Rapport n°23</b>	<b>Questions diverses</b>
---------------------	---------------------------

#### 1- Contrôle URSSAF

Il a été repoussé à 2 reprises. Il devrait avoir lieu les 2 et 4 décembre prochain

#### 2- Rencontre avec la communauté de communes « Seine-Barse »

Début novembre, je suis allé présenter notre structure à un conseil communautaire à Clérey. L'accueil a été très positif. Toutefois, la différence des compétences transférées se traduit par un fort écart entre les 2 fiscalités.

#### 3- Remerciements suite au congrès des Parcs 2014

#### 4-Article 136 de la loi ALUR : transfert de la compétence PLU aux communautés de communes (voir document joint)

#### 5- Demande de subvention exceptionnelle pour sortie sur le RPI Bouy-Pougy,

Les élèves des écoles de Longsols et Pougy préparent un voyage à la neige pour 44 enfants. Le coût serait de 251.00€/enfant  
Le financement :

1/la CDC de 20.00€ par enfant, plus, le reliquat non dépensé en 2014 d'environ 15.00€ soit 35.00€ ;

2/La participation de l'association PLC de 45.00€,

3/la participation des communes et de la coopérative scolaire

Il est demandé une participation exceptionnelle à la CDC depuis le transfert de compétence scolaire, soit de 2009 à 2012 il n'y a eu pratiquement aucune demande de la part du RPI. Cette subvention exceptionnelle pourrait être de l'ordre de 1100.00 € soit 25€ par élève

Monsieur Mary craint que cela ne fasse un précédent, mais le conseil valide cette proposition à titre exceptionnel vu l'antériorité et le peu de sorties coûteuses effectuées par ce RPI.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

#### 6- Prochains bureaux et conseils communautaires

Il est proposé **les 17 février (bureau à 18h30) et 24 février (CC à 20h00) à Avant-lès-Ramerupt** (1ère semaine des vacances scolaires de février) pour établir les premiers éléments du budget et lancer les réunions de commissions

Pour le vote des taux, des tarifs et des budgets, il est proposé **les 17 (bureau à 18h30) et 23 mars à Bouy Luxembourg (CC à 20h00)**

Fin de réunion 23h00